

ATTESTATION D'ACCUEIL

PROCEDURE ET PIECES A FOURNIR

Ce document doit être ramené avec toutes les pièces daté et signé précédé de la mention « lu et approuvé ».

Liste des pièces à fournir :

L'imprimé doit être rempli sur place pour une durée inférieure à trois mois

Carte d'identité ou passeport pour les ressortissants français ou carte de séjour ou de résident pour les étrangers

Passeport ou titre de séjour de la personne qui va être hébergée

2 justificatifs de domicile :

- le titre de propriété pour les propriétaires ou le bail locatif pour les locataires ;

ET

- un justificatif de domicile : facture EDF, téléphone, eau ;

Avis d'imposition sur le revenu

1 timbre fiscal de 45€ revêtu de la mention « ANAEM » ou 3 timbres fiscaux de 15€ revêtu de la mention « OMI » (le timbre ne sera pas rendu si la demande est refusée)

Pour les mineurs joindre au dossier une autorisation des parents (attestation sur papier libre)

Prévoir de fournir dans le dossier pour le passage à la frontière, une attestation d'assurance pour les dépenses médicales et hospitalières y compris d'aide sociale, souscrite par vous ou la personne que vous accueillez.